



**TABLE DES MATIÈRES**

TABLE DES MATIÈRES .....	1
CADRE GÉNÉRAL .....	1
GLOSSAIRE.....	1
CTA-CODIS - ALERTE .....	1
CTA-CODIS - INFORMATION .....	1
COS – CONDUITE À TENIR.....	2
COS – LOGIGRAMME D’AIDE À LA DÉCISION.....	1
RÉFÉRENCES .....	1
LISTE DES ANNEXES.....	1
ENGAGEMENT DES MOYENS .....	1
ENGAGEMENT DES MOYENS.....	2
ORGANISATION DU COMMANDEMENT.....	1
SCHÉMA DE PRINCIPE ORSEC NOVI MISE EN PLACE PMA EN DUR OU EN STRUCTURE .....	2
PMA CHOIX DE L’EMPLACEMENT ET ORGANISATION .....	1
PMA – ORGANISATION FONCTIONNELLE .....	1
PMA - ORGANISATION SPATIALE / CONFIGURATION 1 .....	1
PMA - ORGANISATION SPATIALE / CONFIGURATION 2 .....	2
PMA - ORGANISATION SPATIALE / CONFIGURATION 3 .....	3
POSE DE BRACELETS SECOURISTE .....	1
FICHE MISSION - DSI.....	1
FICHE MISSION - OFFICIER DE LIAISON DSM .....	2
FICHE MISSION - OFFICIER PRV .....	3
FICHE MISSION - OFFICIER POSTE MÉDICAL AVANCÉ (ZONE PMA) .....	4
FICHE MISSION - OFFICIER RAMASSAGE .....	5
FICHE MISSION - OFFICIER ÉVACUATION.....	6
FICHE MISSION - OFFICIER POINT DE REGROUPEMENT DES MOYENS .....	7
FICHE MISSION - RESPONSABLE PRI/INFIRMIER PRI .....	8
ORSEC NOVI - OPT PHASE PC COLONNE .....	1
ORSEC NOVI - OPT PHASE PC SITE .....	2



## DISPOSITIF ORSEC NOVI

FICHE OPÉRATIONNELLE  
DÉPARTEMENTALE

NOVI

### CADRE GÉNÉRAL

Le plan ORSEC NOVI a pour objet de déterminer les procédures d'urgence à engager en vue de remédier aux conséquences d'un événement catastrophique entraînant ou pouvant entraîner de nombreuses victimes. Parallèlement à la mise en œuvre de ce dispositif, la lutte contre le sinistre initial est engagée.

La dénomination des victimes et des personnes présentes relèvent de la partie cadre général en Page 2 de la [FOps SUAP](#).

Les critères généraux devant aboutir à la mise en œuvre du plan ORSEC NOVI sont :

- ✓ le caractère collectif de l'incident entraînant de nombreuses victimes ;
- ✓ la notion de risque collectif ;
- ✓ la probabilité de nombreuses victimes potentielles ;
- ✓ l'existence d'un besoin sanitaire massif et urgent dû au grand nombre de victimes ;
- ✓ le dépassement de la réponse sanitaire courante.

En fonction des circonstances et des nécessités, il peut s'articuler avec d'autres dispositifs (autre ORSEC, PPI, PCS, PIRATOX/PIRATOM, etc.).

Cette Fiche Opérationnelle ne traite pas :

- ✓ de l'[ATTENTAT TUERIE DE MASSE](#)
- ✓ du [NOVI NRBCe](#).



## DISPOSITIF ORSEC NOVI

FICHE OPÉRATIONNELLE  
DÉPARTEMENTALE

NOVI

### GLOSSAIRE

- ✓ **BDPC** Bureau de Défense et de Protection Civiles.
- ✓ **CAI** Centre d'Accueil des Impliqués.
- ✓ **CIC** Cellule Interministérielle de Crise.
- ✓ **CODIS** Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours.
- ✓ **CORG** Cellule Opérationnelle et de Renseignement de la Gendarmerie.
- ✓ **COS** Commandant des Opérations de Secours.
- ✓ **CRRA** Centre de Réception et de Régulation des Appels.
- ✓ **CTA** Centre de Traitement de l'Alerte.
- ✓ **CUMP** Cellule d'Urgence Médico-Psychologique.
- ✓ **DCD** Décédé.
- ✓ **DOS** Directeur des Opérations de Secours.
- ✓ **DSI** Directeur des Secours Incendie.
- ✓ **DSM** Directeur des Secours Médicaux.
- ✓ **FMA** Fiche Médicale de l'Avant.
- ✓ **FSP** Force de Sécurité Publique.
- ✓ **NOVI** NOmbreuses VIctimes.
- ✓ **ORSEC** Organisation de la Réponse de Sécurité Civile.
- ✓ **PC** Poste de Commandement.
- ✓ **PCO** Poste de Commandement Opérationnel.
- ✓ **PMA** Poste Médical Avancé.
- ✓ **PRM** Point de Regroupement des Moyens.
- ✓ **PRI** Point de Regroupement des Impliqués.
- ✓ **PRV** Point de Regroupement des Victimes.
- ✓ **SAMU** Service d'Aide Médicale Urgente.
- ✓ **SDIS** Service Départemental d'Incendie et de Secours.
- ✓ **SGO** Système de Gestion Opérationnel.
- ✓ **SMUR** Structure (ou service) Mobile d'Urgence et de Réanimation.
- ✓ **SSSM** Service de Santé et Secours Médical.
- ✓ **SVI** Serveur Vocal Interactif.
- ✓ **SYNERGI** Système Numérique d'Echanges, de Remontées et de Gestion des Informations.
- ✓ **UA** Urgence Absolue.
- ✓ **UR** Urgence Relative.
- ✓ **EU** Extrême Urgence.
- ✓ **VISOV** Volontaires Internationaux en Soutien Opérationnel Virtuel.



## DISPOSITIF ORSEC NOVI

FICHE OPÉRATIONNELLE  
DÉPARTEMENTALE

NOVI

### CTA-CODIS - ALERTE

#### TRAITEMENT DE L'ALERTE

Après avoir effectué la localisation, l'opérateur doit identifier dans la mesure du possible :

- ✓ la nature de l'évènement (AVP, effondrement, intoxications, explosion...);
- ✓ le nombre présumé de victimes ;
- ✓ les risques secondaires (NRBCe, Stabilité de la structure...).

Requérant gardé en ligne, information immédiate de l'adjoint au chef de salle CTA – CODIS, qui informe le Chef de salle.

#### ENGAGEMENT DES MOYENS

L'engagement des engins en renfort « NOVI » et de la chaîne de commandement se fera conformément à l'annexe [Engagement des moyens](#), rappelée dans une consigne SGO. Cet engagement complète celui prévu au code sinistre initial.

Le CTA-CODIS engage les officiers en leur précisant leurs fonctions prédéfinies dans l'annexe [Engagement des moyens](#). Le COS peut toutefois modifier celles-ci selon ses priorités.

Le chef de salle organise le CODIS en niveau 4, puis :

- ✓ recherche les plans de secours s'ils existent ;
- ✓ transmet immédiatement la demande de mise en œuvre d'ORSEC NOVI au Préfet via le colonel de permanence ;
- ✓ contacte le centre météorologique (PIRATOX/PIRATOM...);
- ✓ propose au COS puis transmet aux différents services l'emplacement du Point de Rassemblement des Moyens (PRM), de l'éventuel Point de Passage Obligé (PPO) ;
- ✓ sollicite par anticipation le concours des hélicoptères d'Etat et/ou du SAMU, propose une DZ.

### CTA-CODIS - INFORMATION

Actions à réaliser en complément de celles définies dans la [FOps COMMANDEMENT](#).

#### Le chef de salle CTA/CODIS s'assure de l'information :

- ✓ des autorités selon les dispositions en vigueur ;
- ✓ du COZ dès la création d'un événement SYNERGI ;
- ✓ du médecin régulateur SAMU ;
- ✓ de l'infirmier coordinateur SDIS d'astreinte si absent du CTA/CODIS ;
- ✓ des forces de sécurité intérieure et des salles opérationnelles (CIC, CORG) ;
- ✓ via le bandeau ARTEMIS, tous les CIS : « En raison d'un dispositif NOVI en cours, toute activité annexe des CIS est suspendue jusqu'à nouvel ordre (Manœuvre, Activités Physiques et Sportives à l'extérieur du CIS, etc.) ».

### SIRCO

Le chef de salle CODIS crée et renseigne un événement SIRCO.

### SYNERGI

Le chef de salle CTA - CODIS propose l'ouverture d'un événement.

### VISOV

- ✓ dans le cadre de la convention entre les Volontaires Internationaux en Soutien Opérationnel
- ✓ Virtuel (VISOV) et le SDIS, la mise en œuvre de l'ORSEC NOVI fera l'objet d'une initialisation du dispositif pour le suivi des médias sociaux ;
- ✓ les Chefs de Groupe Départementaux au COD et dans le PC recevront une remontée d'information pertinente issue des médias sociaux à l'aide d'un document collaboratif en ligne dont l'accès est restreint. (CODIS et chaîne de commandement concernée).
- ✓ VISOV fournira également une cartographie collaborative de ces remontées.

## COS – CONDUITE À TENIR

### Primo intervenants

#### Transmet un message au CODIS en précisant :

- ✓ l'emplacement, la nature et les accès au sinistre ;
- ✓ le nombre approximatif de victimes et la gravité / type des lésions (brûlés, intoxiqués, etc...) ;
- ✓ les risques immédiats et secondaires ;
- ✓ **demande les moyens à l'aide du tableau ci-dessous.**

#### Capacité indicative de prise en charge de victimes blessées :

Capacité indicative	1 à 2 blessés	1 à 4 blessés	5 à 8 blessés	9 à 24 blessés dont 6 graves maximums	25 blessés et plus <b>OU</b> à partir de 7 graves
Niveau de COS indicatif	<b>Chef d'agrès</b>	<b>Chef de groupe</b>	<b>Chef de Colonne</b>	<b>Chef de Site</b>	<b>Chef de Site</b>
Moyens SUAP	<b>VSSUAP</b>	<b>Groupe SUAP avec ou sans VLM</b>	<b>1<sup>er</sup> échelon SP (dont VPRV)</b>	<b>NOVI 2e échelon (dont 1 BPMA)</b>	<b>NOVI 3<sup>e</sup> échelon (dont 2 BPMA)</b>



- ✓ **Aborder le site en respectant les règles de sécurité.**
- ✓ **Débuter le tri secouriste.**

**Le premier Chef de Groupe (devient chef du secteur « lutte », « extraction » ou « PRV ») :**

- ✓ confirme le **niveau de réponse** et fait un premier bilan quantitatif ;
- ✓ confirme l'emplacement du PRM ;
- ✓ propose l'emplacement des PRV, PRI et PMA (si nécessaire) au Chef de Colonne.

**Actions à prioriser dans les 30 premières minutes :**

- ✓ **organisation et sécurisation du ou des PRV ;**
- ✓ **début des extractions des victimes vers le PRV ;**
- ✓ **les gestes d'urgence sont réalisés dans le PRV en priorité ;**
- ✓ **mise en place du dénombrement.**

**Critères d'implantation du ou des PRV :**

- ✓ **incontournables : Zone sûre/ Proche et facilement accessible depuis le sinistre/ surface au sol pouvant accueillir au moins 10 victimes couchées ;**
- ✓ **facultatifs : Protégé des intempéries/ Transformable en PMA selon le contexte.**

**Le Chef de Colonne (officier action si passage au niveau site) s'assure que :**

- ✓ le/les PRV sont organisés et fournissent des bilans quantitatifs à la période demandée, en collaboration avec le DSM ;
- ✓ le PMA est si besoin en cours de montage et d'organisation ;
- ✓ le dénombrement des victimes est en œuvre ;
- ✓ l'évacuation directe sans passer par le PMA des UA (notamment catégorisées en Extrême Urgence), fait l'objet d'un choix de commandement entre le COS et le DSM.

**COS – LOGIGRAMME D'AIDE À LA DÉCISION**

RECONNAISSANCE RAPIDE DE LA ZONE SINISTRÉE

Message à transmettre au CODIS :  
 ✓ l'emplacement et nature du sinistre ;  
 ✓ le nombre approximatif de victimes et la gravité des lésions, le type d'atteinte ;  
 ✓ les risques immédiats et secondaires.

**Demande les moyens de l'échelon en fonction du nombre de blessés**

**Actions mises en place par le premier COS :**

- ✓ sécuriser la zone d'intervention ;
- ✓ mise en œuvre du dispositif dénombrement des victimes (SINUS, bracelets + FMA), au plus tard au PRV ;
- ✓ choisi l'emplacement du PRV ;
- ✓ recherche d'emplacements PRV / PMA / PRI.

Mise en place des bracelets secouristes de l'avant (valides ou invalides).

*Noria d'extraction /  
dégagement*

PRV : Tri

*Noria de ramassage*

I

UA

UR

DCD

PRI

PMA

Morgue

Mise en place, si  
besoin :  
CAI / CUMP

*Noria d'évacuation*

Evacuation vers un CH

Effectue un contrôle approfondi de la ZI en fin d'intervention



## DISPOSITIF ORSEC NOVI

FICHE OPÉRATIONNELLE  
DÉPARTEMENTALE

NOVI

### RÉFÉRENCES

- ✓ [Arrêté préfectoral n° 2020/PREF/DCSIPC/BDPC/1029 du 2 septembre 2020 portant approbation du plan ORSEC – NOMBRES VICTIMES dispositions générales et dispositions spécifiques « tuerie de masse ».](#)
- ✓ Arrêté préfectoral relatif à la liste des DSM au cours d'une activation ORSEC NOVI.
- ✓ [Fiche opérationnelle « AUTORITÉS ».](#)
- ✓ [Fiche opérationnelle « MÉDIAS ».](#)
- ✓ [Fiche opérationnelle « LIVRET RENFORTS ».](#)
- ✓ [Fiche opérationnelle « SUAP ».](#)
- ✓ [Fiche opérationnelle « SUAP DÉNOMBREMENT ».](#)
- ✓ [Guide de mise en œuvre du PMA \(GU VEH BPMA\).](#)
- ✓ Instruction interministérielle relative à l'élaboration du dispositif ORSEC « secours à de nombreuses victimes » dit NOVI. N°INTE1801142J en date du 02 janvier 2019.



## DISPOSITIF ORSEC NOVI

FICHE OPÉRATIONNELLE  
DÉPARTEMENTALE

NOVI

### LISTE DES ANNEXES

[ENGAGEMENT DES MOYENS](#)

[ORGANISATION DU COMMANDEMENT](#)

[PMA CHOIX DE L'EMPLACEMENT ET ORGANISATION](#)

[PMA ORGANISATION FONCTIONNELLE](#)

[PMA ORGANISATION SPATIALE / CONFIGURATION 1](#)

[PMA ORGANISATION SPATIALE / CONFIGURATION 2](#)

[PMA ORGANISATION SPATIALE / CONFIGURATION 3](#)

[POSE DE BRACELETS SECOURISTE](#)

[FICHE MISSION DSI](#)

[FICHE MISSION OFFICIER LIAISON DSM](#)

[FICHE MISSION OFFICIER RAMASSAGE](#)

[FICHE MISSION OFFICIER PMA](#)

[FICHE MISSION OFFICIER ÉVACUATION](#)

[FICHE MISSION OFFICIER PRM](#)

[FICHE MISSION RESPONSABLE PRI / INFIRMIER PRI](#)

[ORSEC NOVI OPT PHASE PC COLONNE](#)

[ORSEC NOVI OPT PHASE PC SITE](#)



## DISPOSITIF ORSEC NOVI

FICHE OPÉRATIONNELLE  
DÉPARTEMENTALE

ANNEXE NOVI

### ENGAGEMENT DES MOYENS

1<sup>er</sup> échelon SP = Chef de Colonne.

Niveau de commandement	Moyens à engager	Ordonnancement ARTEMIS
Chef de groupe	Primo-intervenants en fonction de code sinistre et des éléments à l'appel.	
	<b>Engagement des moyens complémentaires aux primo-intervenants pour arriver à :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ 1 Groupe SUAP<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 VLCC, chef d'un secteur ou du PRV</li><li>• 4 VSAV</li></ul></li><li>✓ 1 VLSM, Infirmier ou médecin PRV</li><li>✓ 1 VPRV</li><li>✓ 1 FPTL, en appui du PRV</li></ul>	1 <sup>er</sup> Engagement
	<b>Si tuerie de masse :</b> Appliquer plan « TUERIE » à la place.	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ 1 Module commandement de COLONNE<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 VLCC, COS puis Officier ACTION</li><li>• 1 VLCC chef de secteur</li><li>• 2 officiers RENS et MOYEN</li><li>• 1 VLCC, officier sécurité</li><li>• 1 VPCC</li><li>• 1 VLSM (infirmier seul)</li><li>• 1 VVIDEO</li></ul></li><li>✓ 1 CG « dénombrement PRV »</li></ul>
1 <sup>er</sup> échelon SP CHEF DE COLONNE	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ 1 Groupe EVACUATION n°1<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 VLCC, chef sous-secteur EVACUATION</li><li>• 4 VSAV</li><li>• 1 VTP09</li></ul></li><li>✓ 1 DSM</li><li>✓ 1 CG « officier CRM »</li></ul>	3 <sup>ème</sup> Engagement



## DISPOSITIF ORSEC NOVI

FICHE OPÉRATIONNELLE  
DÉPARTEMENTALE

ANNEXE NOVI

### ENGAGEMENT DES MOYENS

NOVI 2<sup>e</sup> échelon = Chef de Site.

Niveau de commandement	Moyens à engager	Ordonnancement ARTEMIS
NOVI 2 <sup>e</sup> échelon  CHEF DE SITE	✓ <b>1 Groupe RAMASSAGE</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• 1 VLCCG, chef sous-secteur RAMASSAGE</li><li>• 2 FPTL</li><li>• 2 VSAV</li></ul>	4 <sup>ème</sup> Engagement
	✓ <b>1 VLISM (infirmier seul)</b> ✓ <b>1 VLIMED</b>	
	✓ <b>1 Groupe PMA</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• 1 VLCCG, chef sous-secteur PMA</li><li>• 1 FPTL</li><li>• 1 BPMA</li><li>• 1 VLISM</li></ul>	5 <sup>ème</sup> Engagement
	✓ <b>1 VLISM, infirmier spécialisé coordinateur PC DSM</b> ✓ <b>2 VLIMED, dont médecin chef PMA</b> ✓ <b>1 VLR Pharmacien</b>	
	✓ <b>1 Groupe PC de COLONNE (PC DSM)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• 1 VPCC</li><li>• 1 VLCC, officier de liaison DSM</li><li>• 2 officiers RENS et MOYEN</li></ul>	6 <sup>ème</sup> Engagement
	✓ <b>1 Groupe EVACUATION n°2</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• 1 VLCCG</li><li>• 4 VSAV</li><li>• 1 VTP09</li></ul>	7 <sup>ème</sup> Engagement
	✓ <b>1 CG « dénombrement EVAC »</b> ✓ <b>1 CG, chef du sous-secteur évacuation</b>	
	✓ <b>1 Module commandement de SITE</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• 2 VLCS, COS et chef PC de Site</li><li>• 1 VPCC</li><li>• 1 VLCC, officier Anticipation</li><li>• 1 OFFICIER TRS4 ou OFFSIC</li><li>• 1 ou 2 CC, chefs de secteur (DSI et ?)</li><li>• 1 GER + vecteur</li></ul>	8 <sup>ème</sup> Engagement
	✓ <b>1 VTRANS</b> ✓ <b>1 VSIO, si non engagé au préalable</b> ✓ <b>1 VAT, si non engagé au préalable</b> ✓ <b>1 VPORT + BPEV, si non engagé au préalable</b> ✓ <b>1 VGRID</b>	
NOVI Moyens complémentaires à la demande	X Groupe(s) Ramassage, X Groupe(s) Evacuation, X Médecins et Infirmiers du SSSM disponibles	
	<b>Moyens à engager</b>	
NOVI 3 <sup>e</sup> échelon  CHEF DE SITE	✓ <b>1 Groupe PMA</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• 1 VLCCG, chef sous-secteur PMA</li><li>• 1 FPTL</li><li>• 1 BPMA</li><li>• 1 VLISM</li></ul>	

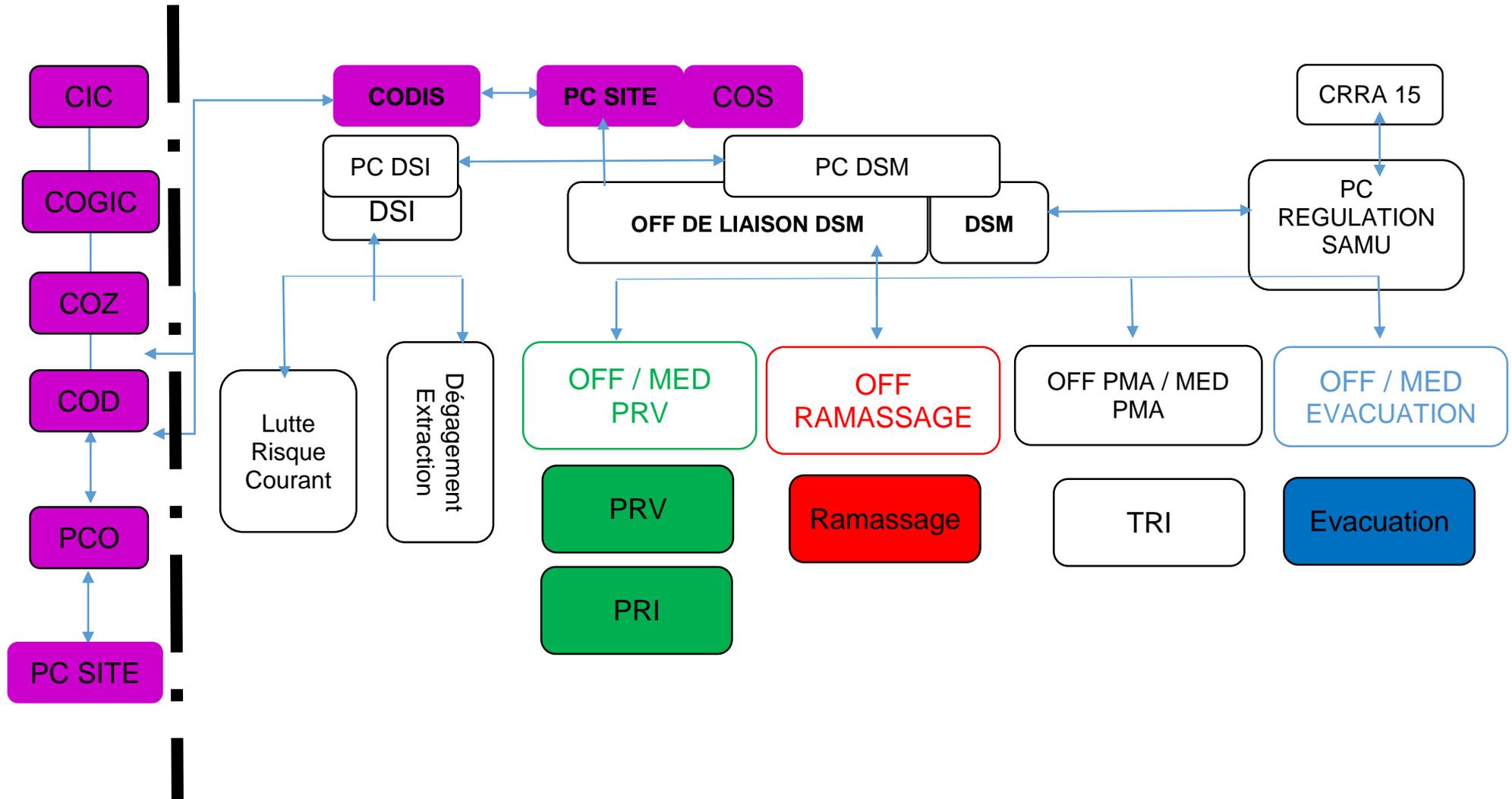


# DISPOSITIF ORSEC NOVI

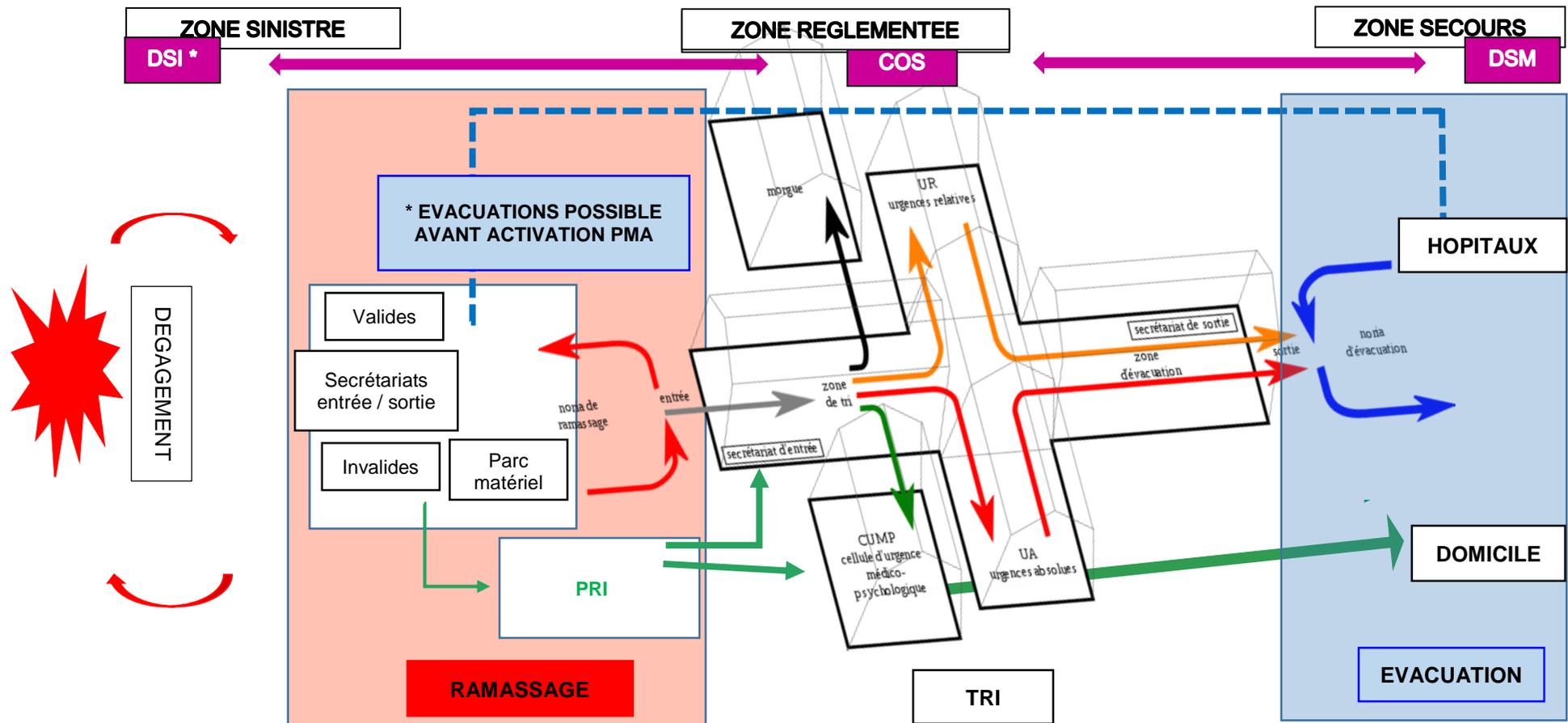
FICHE OPÉRATIONNELLE  
DÉPARTEMENTALE

ANNEXE NOVI

## ORGANISATION DU COMMANDEMENT



## SCHÉMA DE PRINCIPE ORSEC NOVI MISE EN PLACE PMA EN DUR OU EN STRUCTURE



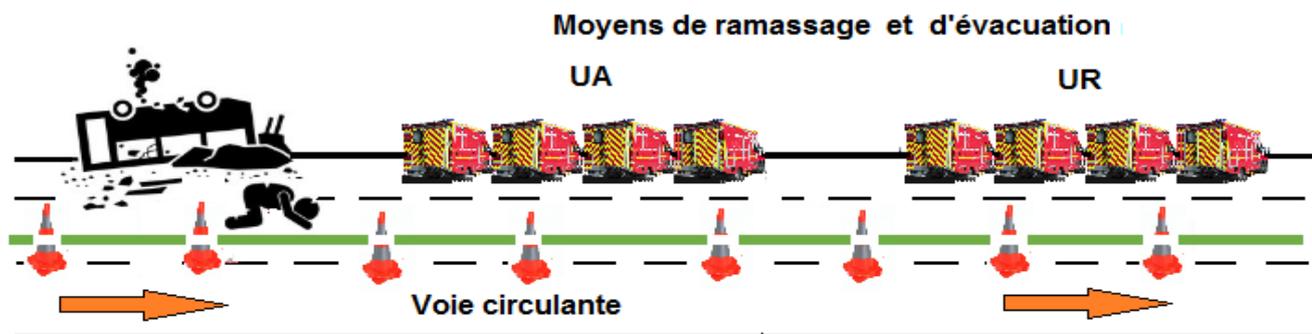
## PMA CHOIX DE L'EMPLACEMENT ET ORGANISATION

### Critères d'implantation du ou des PMA :

- ✓ zone sûre ;
- ✓ distance entre le PRV/PMA compatible avec une noria à pied ;
- ✓ proche d'une voie carrossable ;
- ✓ protégé des intempéries ;
- ✓ surface au sol pouvant accueillir au minimum 1/3 du total des victimes.

Exceptionnellement et en fonction de la cinétique de l'intervention, du nombre de victimes et de la proximité des centres hospitaliers, un PMA peut-être également réalisé à partir d'un parc VSAV.

### Exemple de PMA ou PRV réalisable à partir d'un parc VSAV :



Il est nécessaire de maintenir une voie sans circulation au plus près du dispositif pour permettre les actions de brancardage et de préserver un espace de travail et de sécurité.

### Capacités maximales des PMA

	PMA (Cf. Annexe PMA)	CAPACITE AVEC 1 BPMA	CAPACITE AVEC 2 BPMA	Aménagement dans un local (2 BPMA)
<b>Capacités maximums</b>	Configuration 1	6 UA et 18 à 24 UR	16 UA et 36 à 48 UR	20 UA (correspond au nombre de porte- brancards) et X UR suivant l'espace disponible
	Configuration 2	6 UA et 20 UR	14 UA et 40 UR	
	Configuration 3	6 UA et 24 UR	16 UA et 48 UR	

\*20 UA correspondent au nombre de porte-brancard.

**Nota : ces valeurs max à un instant T ne tiennent pas compte du flux de victime.**

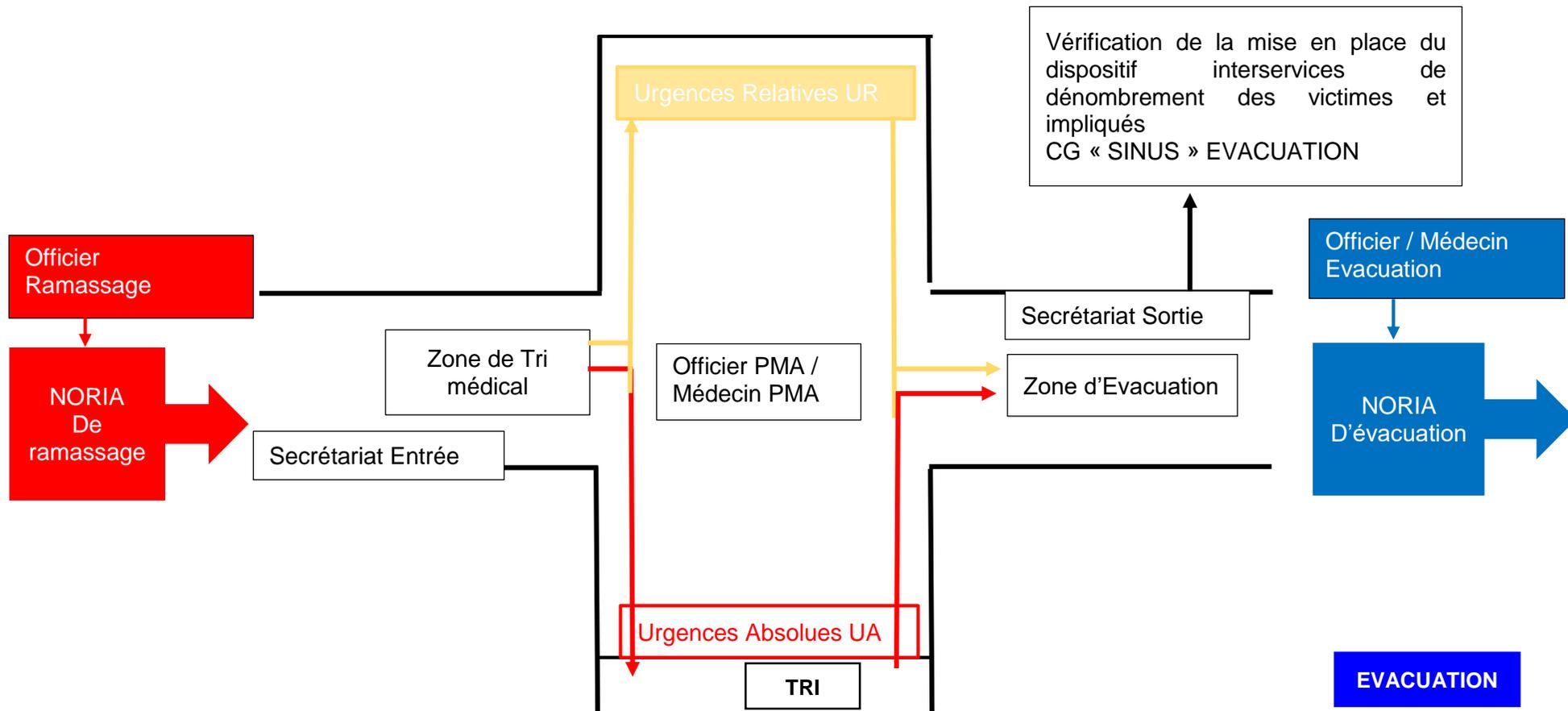


# DISPOSITIF ORSEC NOVI

## FICHE OPÉRATIONNELLE DÉPARTEMENTALE

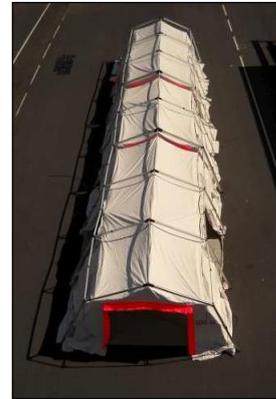
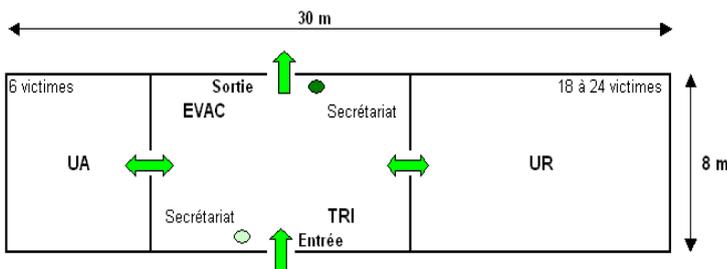
ANNEXE NOVI

### PMA – ORGANISATION FONCTIONNELLE

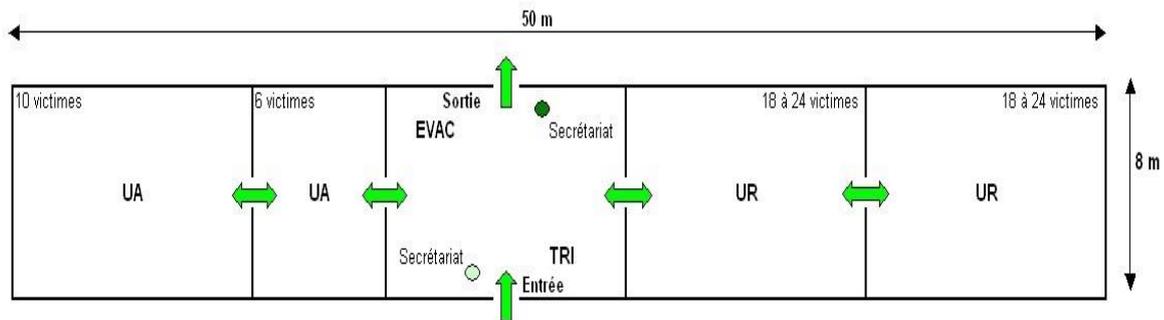


PMA - ORGANISATION SPATIALE / CONFIGURATION 1

Solution 1

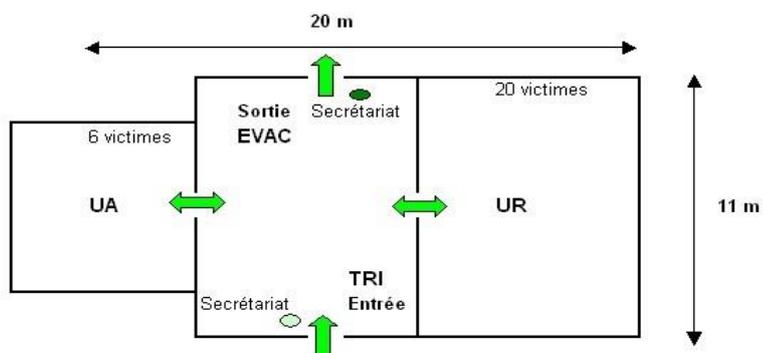


Solution 1.1

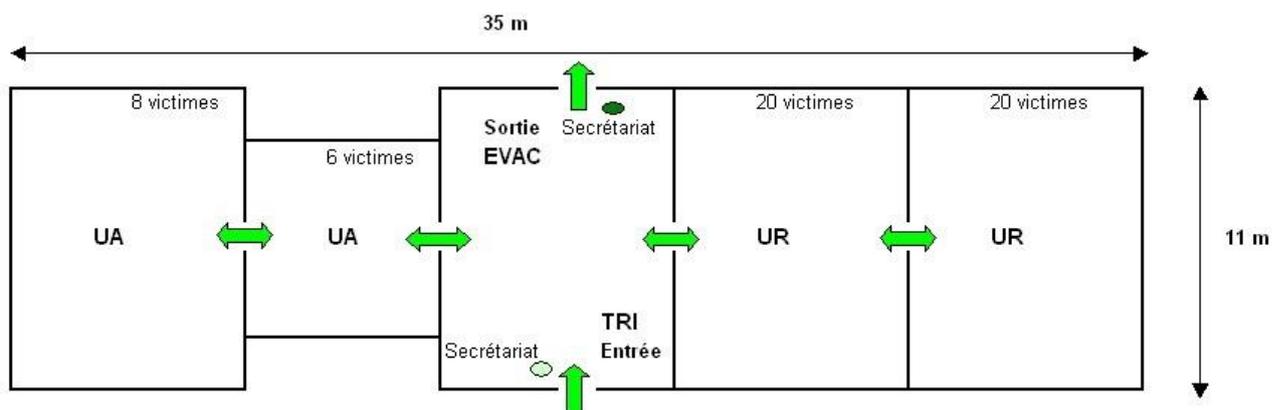


PMA - ORGANISATION SPATIALE / CONFIGURATION 2

Solution 2

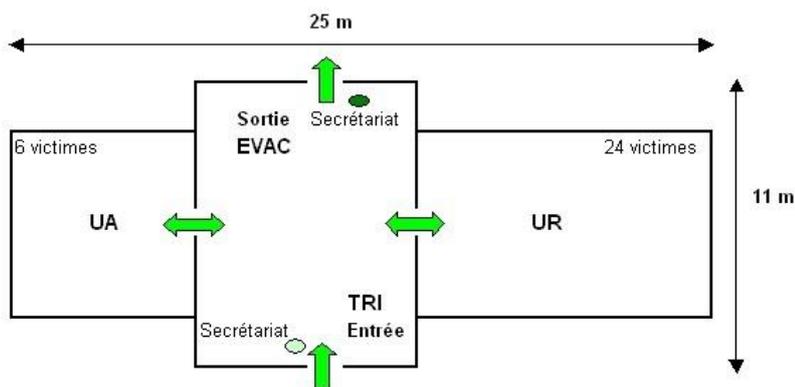


Solution 2.1

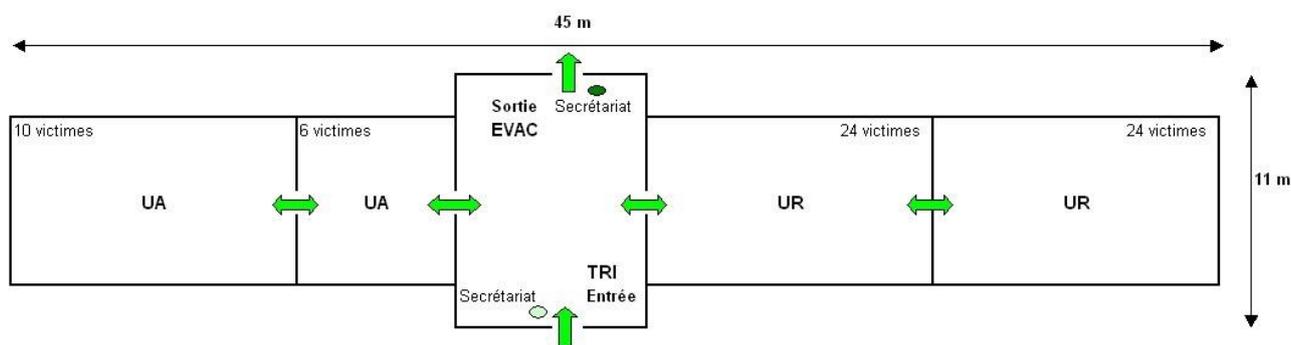


PMA - ORGANISATION SPATIALE / CONFIGURATION 3

Solution 3

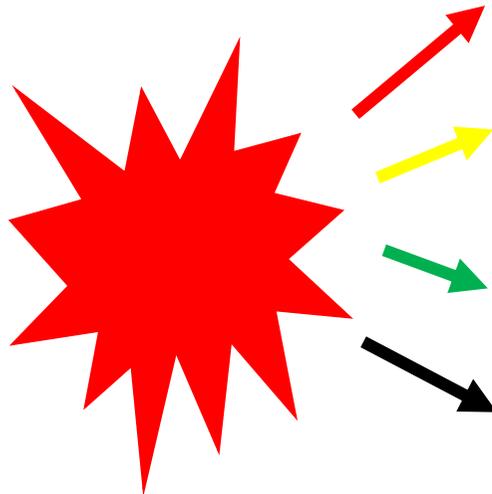


Solution 3.1



## POSE DE BRACELETS SECOURISTE

La pose de bracelets secouriste se fait indépendamment de la pose des bracelets « SINUS ». C'est une première catégorisation rapide pour prioriser les ordres d'extraction vers le PRV et organiser les structures. La catégorisation finale apparait sur les FMA.



**Bracelet Rouge**   
Victime qui a perdu connaissance et qui respire après LVA  
Victime consciente qui présente une détresse vitale évidente  
(FR > 30/mn, FC > 120/mn), Hémorragie

**Bracelet Jaune**   
Victime Consciente qui ne présente pas de détresse vitale mais qui ne peut pas se déplacer

**Bracelet vert**   
Victime Consciente qui ne présente pas de détresse vitale, qui peut se déplacer, seule ou avec de l'aide

**Bracelet noir**   
Victimes dont le décès ne fait aucun doute (Tête séparée du tronc, Victime déchiquetée/démembrée...)  
Victime qui a perdu connaissance et qui ne respire plus après LVA



## DISPOSITIF ORSEC NOVI

FICHE OPÉRATIONNELLE  
DÉPARTEMENTALE

ANNEXE NOVI

### FICHE MISSION - DSI

<b>Position</b>	Chef de colonne à minima désigné par la COS
<b>Différentes tâches à accomplir</b>	Organise la lutte contre les effets du sinistre : sauvetage, incendie, désincarcération, éclairage, manœuvre de force, risques technologiques ... Détermine la sous sectorisation de son secteur et désigne les responsables de ces sous-secteurs, il veille à leur identification ; Coordonne l'action d'extraction/ dégagement de la zone de l'avant vers le PRV ; Se concerte avec un médecin de l'avant, qui peut être désigné par le DSM selon la situation et qui organise les actions éventuelles d'équipes médicales avant le PRV ; Fait des points de situation avec ces chefs de sous-secteurs.
<b>Identification</b>	Chasuble orange et bandes jaunes/ inscription DSI
<b>Sous l'autorité du</b>	COS
<b>En relation Avec</b>	Le personnel et les moyens de secours incendie/sauvetage affectés sur son secteur

Le sauvetage, les mises en sécurité, le dégagement, le relevage, la pratique des premiers secours, le transport des victimes au PRV sont sous l'autorité du DSI.



## DISPOSITIF ORSEC NOVI

FICHE OPÉRATIONNELLE  
DÉPARTEMENTALE

ANNEXE NOVI

### FICHE MISSION - OFFICIER DE LIAISON DSM

<b>Position</b>	Chef de colonne à minima désigné par la COS
<b>Différentes tâches à accomplir</b>	<p>Valide l'implantation du PMA ; Fait des points réguliers de situation avec les chefs de sous-secteurs et partage les attentes du DSM ; Assure le fonctionnement et commande le PC DSM ; Assure le suivi d'un tableau de dénombrement des victimes et fourni un bilan toutes les 30 minutes au PC de site et au SAMU ; Veille au bon fonctionnement technique de la chaîne des secours médicaux ; S'assure de la remontée des fiches de dénombrement des structures vers le PC DSM ; Organise l'acheminement des victimes et des impliqués vers les différents dispositifs de la chaîne des secours médicaux du ramassage à l'évacuation ; Est en relation avec les officiers PRV / ramassage / PMA / évacuation ; Informe régulièrement le PC de Site de la destination des victimes et des impliqués ; Évaluent les renforts nécessaires (SP, SAMU, AASC,...).</p>
<b>Identification</b>	Chasuble jaune et bandes jaunes
<b>Sous l'autorité du</b>	COS / En binôme avec le DSM
<b>A autorité sur</b>	Le personnel et les moyens de secours du PRV à l'évacuation

**FICHE MISSION - OFFICIER PRV**

<b>Qui</b>	Chef de groupe à minima désigné par le COS
<b>Différentes tâches à accomplir</b>	<p>Briefe et veille à l'identification de ses personnels par des « Brassards verts » ;            Fait tenir un tableau des victimes au PRV ;            Fait regrouper et recenser les victimes à l'entrée du (des) PRV ;            Si possible, fait rassembler les victimes en deux zones distinctes: les blessés valides et les non valides;            S'assure que toutes les victimes sont munies d'un bracelet tri secouriste ;            Organise un parc à matériel et organise la gestion logistique du PRV ;            Affecte des agents à l'entrée du PRV (Bracelets SINUS et FMA pour toutes les victimes) ;            Affecte des agents et des engins à la gestion du PRI « <a href="#">Fiche mission PRI</a> » ;            Fait tenir à jour le tableau de suivi des victimes au PRV <a href="#">FOPS SUAP-DENOMBREMENT</a> ;            Transmet toutes les 30 minutes un bilan victimaire au PC COS ou PC DSM si activé ;            A des contacts réguliers avec le responsable PRI ;            Fait transférer les victimes par les moyens du sous-secteur Ramassage vers le PMA dans l'ordre précisé par le médecin PRV ;            Veille à l'évacuation des victimes EU sur décision du médecin PRV, depuis le PRV vers le CH, en lien avec le secteur évacuation et le poste de commandement ;            Mission du CG dénombrement PRV jusqu'à son arrivé sur les lieux <a href="#">FOPS SUAP-DENOMBREMENT</a>.</p>
<b>Identification</b>	Chasuble vert et bande jaune/ inscription « officier PRV »
<b>Sous l'autorité du</b>	Binôme Officier liaison DSM/DSM.
<b>A autorité sur</b>	Le personnel et les moyens de secours affectés au(x) PRV et au PRI.



**En fonction du risque, garder en tête que le PRV peut être déplacé et donc en limiter les actions (Médicalisations succinctes) ;  
 Si plusieurs PRV prévoir plusieurs chefs PRV.**

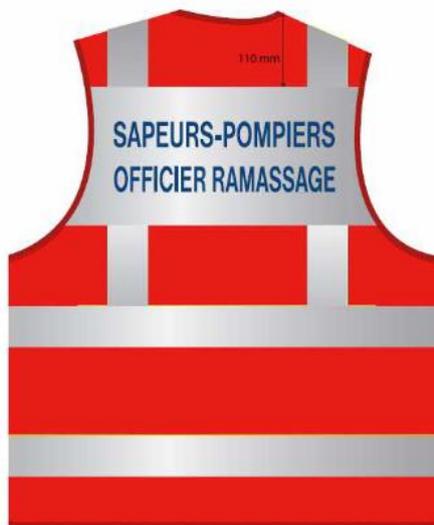
**FICHE MISSION - OFFICIER POSTE MÉDICAL AVANCÉ (ZONE PMA)**

<b>Qui</b>	Chef de groupe à minima désigné par la COS
<b>Différentes tâches à accomplir</b>	<p>Briefe et veille à l'identification de ses personnels par des « Brassards blancs » ;          Dégage et prépare la zone retenue pour la mise en place du PMA ;          Assure la gestion logistique en collaboration avec le pharmacien ;          Balise la zone d'entrée et de sortie du PMA et fait assurer la gestion des deux secrétariats ;          Fait vérifier par le secrétariat d'entrée que chaque victime est munie d'une FMA et d'un bracelet SINUS (Stock dans le VPRV) ;          En binôme avec le SAMU, au secrétariat d'entrée et de sortie fait compléter le cahier d'enregistrement des victimes ;          Fait tenir à jour un tableau des victimes au PMA ;          Transmet toutes les 30 minutes un bilan des victimes au PMA au PC DSM ;          Assure la gestion et veille qu'aucune personne étrangère à la structure ne pénètre dans le PMA ;          Facilite le brancardage interne au PMA ;          Veille à ce que la dignité des victimes soit préservée ;          Mission du CG dénombrement EVACUATION jusqu'à son arrivée sur les lieux avec le chef du sous-secteur évacuation. <a href="#">FOPS SUAP DENOMBREMENT</a></p>
<b>Identification</b>	Chasuble blanche bandes grises
<b>Sous l'autorité du</b>	Binôme Officier de liaison DSM/DSM. Binôme avec le médecin chef PMA
<b>A autorité sur</b>	Le personnel et les moyens de secours affectés sur son secteur



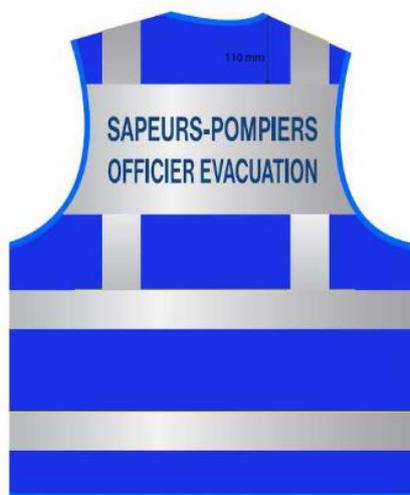
**FICHE MISSION - OFFICIER RAMASSAGE**

<b>Qui</b>	Chef de groupe à minima désigné par la COS
<b>Différentes tâches à accomplir</b>	Organise la « petite NORIA » du PRV jusqu'au PMA / PRI ; Briefe et veille à l'identification de ses personnels par des « Brassards rouges » ; Organise et dirige les équipes de ramassage (véhicules, personnels, brancards, zones de rassemblement) ; Veille à ce que toutes les personnes soient munies d'une fiche médicale de l'avant et d'un bracelet SINUS ; Rend compte à intervalle régulier au DSM ; Fait des demandes de renfort auprès du PC DSM (Véhicules/Personnels/matériels en fonction de la distance entre le/ les PRV et le PMA).
<b>Identification</b>	Chasuble rouge bandes grises
<b>Sous l'autorité du</b>	Binôme Officier de liaison DSM/DSM
<b>A autorité sur</b>	Les personnels et moyens de secours affectés au sous-secteur ramassage



**FICHE MISSION - OFFICIER ÉVACUATION**

<b>Qui</b>	Chef de groupe à minima désigné par le COS
<b>Différentes tâches à accomplir</b>	<p>Briefe et veille à l'identification de ses personnels par des « Brassards bleus » ;          Demande au PC DSM les vecteurs adaptés au nombre et à l'état des personnes à évacuer ;          Désigne l'emplacement du parking évacuation et en assure la gestion à proximité du PMA ;          Désigne un secrétaire sortie pour le seconder dans sa mission ;          Fait tenir à jour un tableau des évacuations ;          Veille à la présence permanente des conducteurs dans leur véhicule ;          S'assure que la victime porte toujours sa fiche médicale de l'avant et son bracelet SINUS ;          Indique à chaque vecteur évacuation : destination, identité de la victime et consigne à observer pour le retour ;          Tiens à la disposition du DSM un tableau des évacuations avec les mouvements de véhicules en indiquant la destination, la période d'indisponibilité et le retour ou non sur la ZI ;          Fait régulièrement remonter la liste actualisée des victimes évacuées au PC DSM ;          Mission du CG dénombrement EVACUATION jusqu'à son arrivé sur les lieux avec le chef du sous-secteur PMA. <a href="#">FOPS SUAP DENOMBREMENT</a>.</p>
<b>Identification</b>	Chasuble bleu bandes grises
<b>Sous l'autorité du</b>	Binôme Officier de liaison DSM/ DSM. En binôme avec le médecin évacuation.
<b>A autorité sur</b>	Sur l'ensemble des moyens et des personnels non médicaux de zone d'évacuation.





## DISPOSITIF ORSEC NOVI

FICHE OPÉRATIONNELLE  
DÉPARTEMENTALE

ANNEXE NOVI

### FICHE MISSION - OFFICIER POINT DE REGROUPEMENT DES MOYENS

<b>Qui</b>	Désigné par la COS
<b>Différentes tâches à accomplir</b>	Dégage, prépare, assure l'accueil et le stationnement des engins au PRM ; Tient à jour l'inventaire des moyens engagés et en réserve afin de pouvoir rendre compte au PC « SP » et répondre aux demandes ; Transmet au PC l'arrivée des différents moyens ; Facilite la localisation des points de transit ; Veille à la présence permanente des conducteurs en écoute radio et du niveau de carburant des véhicules. Donne pour consignes aux chefs d'agrès leurs points d'engagement ; Se met à disposition du COS.
<b>Identification</b>	Tissus orange, bandes grises / inscription « Officier PRM »
<b>Sous l'autorité du</b>	COS
<b>A autorité sur</b>	Tous les personnels et moyens présents au point de transit/ CRM.

L'ensemble des moyens doivent transiter par le PPO (Point de Passage Obligé) avant tout engagement sur zone par le COS.

Le PPO peut se transformer en PRM si : les lieux le permettent/ pas de notion attentat tuerie de masse/ pas de notion de risque NRBC.



## DISPOSITIF ORSEC NOVI

FICHE OPÉRATIONNELLE  
DÉPARTEMENTALE

ANNEXE NOVI

### FICHE MISSION - RESPONSABLE PRI/INFIRMIER PRI

<b>Qui</b>	Chef d'agrès VPCC/ Infirmier
<b>Différentes tâches à accomplir</b>	Organisent le PRI ; S'assurent que chaque impliqué soit muni d'un « bracelet » de recensement SINUS ; Effectuent le dénombrement des impliqués ; Remplissent les fiches de dénombrement (Identité/ Etat /Heure évacuation/ Vecteur/ Destination) ; Transmettent les fiches de dénombrement au PC DSM ; Sont en lien avec le CAI s'il est activé ; Collaborent avec les AASC si elles sont au PRI ; Font transférer les impliqués reconnus comme blessés par les moyens du sous-secteur ramassage vers le PMA.
<b>Identification</b>	Chasuble verte et bandes jaunes / inscription « Responsable PRI »
<b>Sous l'autorité du</b>	Officier PRV. En relation avec l'officier de liaison DSM/ DSM
<b>A autorité sur</b>	Le personnel et les moyens de secours affectés au PRI

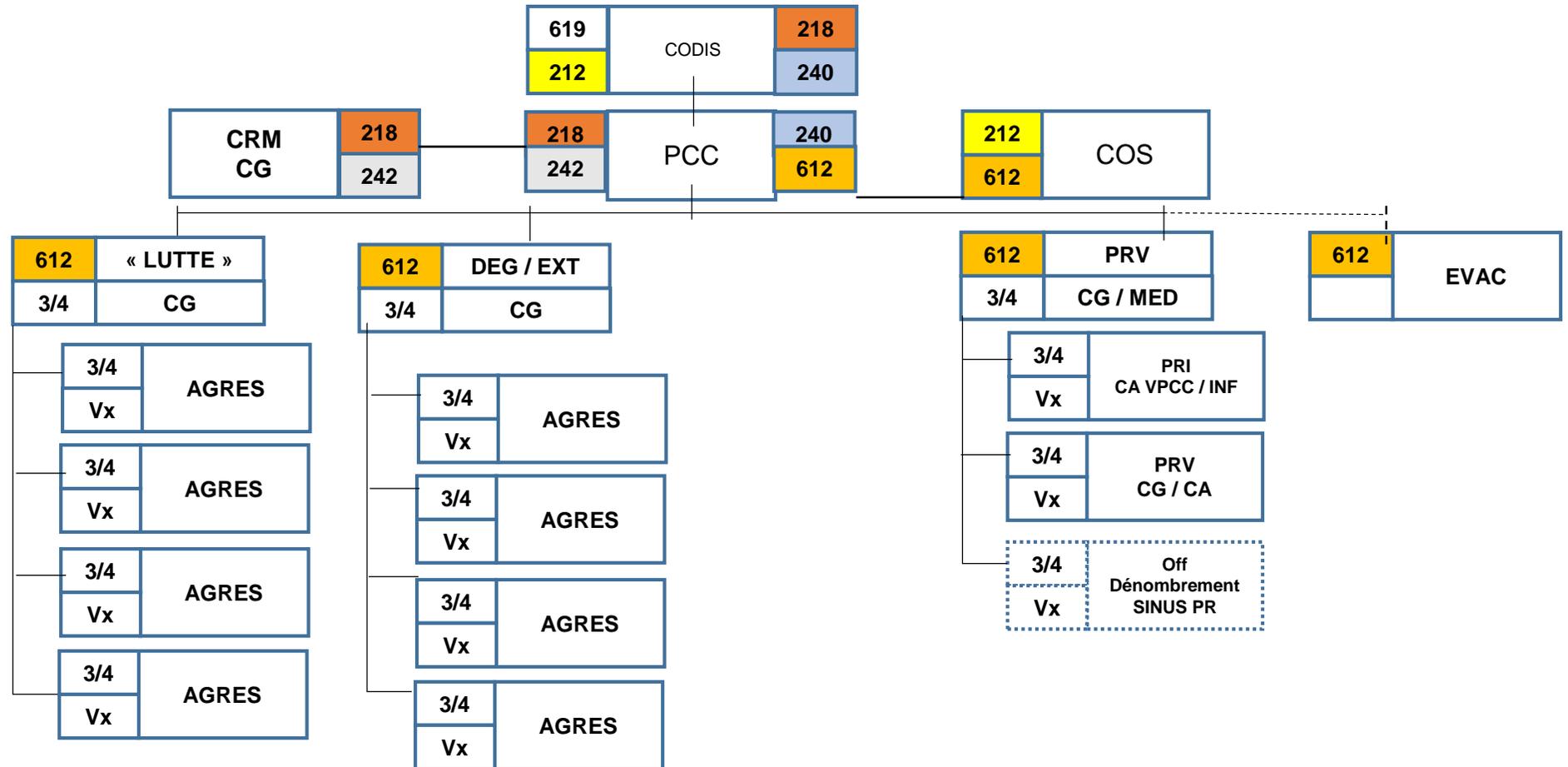


# DISPOSITIF ORSEC NOVI

## FICHE OPÉRATIONNELLE DÉPARTEMENTALE

ANNEXE NOVI

### ORSEC NOVI - OPT PHASE PC COLONNE





# DISPOSITIF ORSEC NOVI

## FICHE OPÉRATIONNELLE DÉPARTEMENTALE

ANNEXE NOVI

### ORSEC NOVI - OPT PHASE PC SITE

